

Promouvoir une écologie positive	P3
Préserver la biodiversité	T100

La Commission Permanente,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement UE n°651/2014 de la commission du 17 juin 2014 modifié déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.109081 relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2023-2029,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L1611-4, L4221-1 et suivants et L1612-35 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L110-3, L211-7, L.332-1 et suivants, L333-1 et suivants, R.332-30 et suivants et R.332-68 et suivants, R333-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- VU** la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional des 26 et 27 janvier 2006 relative aux réserves naturelles régionales,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 17 décembre 2012, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Basses-Brosses et Chevalleries » ainsi que le plan de gestion afférent,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 28 septembre 2015, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Etang et boisements de Joreau »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 08 février 2019, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Prairie et boisement humides des Bizeuls » ainsi que le plan de gestion afférent,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 février 2022 attribuant par arrêté 2022_01578 à la Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique une subvention pour l'action intitulée « actions 7.11 et 7.3 - Réfection de la digue de la Guillemette et confortement de l'ouvrage de Berigo au titre de la Convention Gestion Durable du Trait de Côte 2019-2022 »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 septembre 2022 approuvant la convention de gestion 2022-2024 relative au programme d'actions 2022-2024 de la Réserve naturelle régionale « Etang et boisements de Joreau », prolongée pour intégrer l'année 2025 par l'avenant n°1 approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 22 septembre 2023,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Plan régional en faveur de la haie 2024-2030,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 9 février 2024 approuvant l'appel à candidatures structures facilitatrices Pays de la Loire Bocage,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2024 approuvant la Stratégie régionale pour la Biodiversité 2024-2030,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 avril 2025 approuvant l'appel à manifestation d'intérêt Territoires « Boca'Lab »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 28 avril 2025 attribuant par arrêté 2025_02245 au Syndicat mixte du Parc naturel régional Normandie Maine une subvention pour l'action intitulée « P25A08 - Action valorisation des Parcs naturels régionaux ligériens en Interparc dans le cadre du programme d'actions 2025 »,
- VU** la délibération du Conseil régional du 19 juin 2025 approuvant le Règlement d'intervention « Pays de la Loire Bocage »,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2025 approuvant le Budget Primitif, notamment en son programme T100 « Biodiversité et littoral »,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil régional en date du 26 novembre 2012 procédant à la désignation du gestionnaire de la réserve naturelle régionale « Basses-Brosses et Chevalleries »,

- VU** l'arrêté du Président du Conseil régional en date du 28 septembre 2015 procédant à la désignation des Co-Gestionnaires de la Réserve naturelle régionale « Étang et boisements de Joreau »,
- VU** l'arrêté de la Présidente du Conseil régional en date du 7 mars 2019 procédant à la désignation du gestionnaire de la Réserve naturelle régionale « Prairie et boisement humides des Bizeuls »,
- VU** l'avis favorable du Comité consultatif de gestion du 17 décembre 2025 et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 15 janvier 2026 validant le plan de gestion 2019-2024 de la Réserve naturelle régionale « Basses-Brosses et Chevalleries »,
- VU** l'avis favorable du Comité consultatif de gestion du 12 février 2026 et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 6 avril 2023 validant le plan de gestion 2023-2034 de la Réserve naturelle régionale « Prairie et boisement humides des Bizeuls »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

1 – Espaces naturels labellisés

Parcs naturels régionaux : programmes d'actions 2026 au titre du Contrat de parc 2024-2026

Parc naturel régional de Brière

D'APPROUVER

le programme d'actions 2026 du Parc naturel régional de Brière, présenté en annexe 1 ;

D'ATTRIBUER

au syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière, les subventions telles que présentées en annexe 1 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 52 482 € et une autorisation de programme d'un montant de 46 780 €, au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité » ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

D'APPROUVER

le programme d'actions 2026 du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, présenté en annexe 2 ;

D'ATTRIBUER

au syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, les subventions telles que présentées en annexe 2 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 137 080 € et une autorisation de programme d'un montant de 110 390 €, au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité » ;

Parc naturel régional Normandie-Maine

D'APPROUVER

le programme d'actions 2026 du Parc naturel régional Normandie-Maine, présenté en annexe 3 ;

D'ATTRIBUER

au syndicat mixte du Parc naturel régional Normandie-Maine les subventions telles que présentées en annexe 3 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 182 000 € et une autorisation de programme d'un montant de 140 988 €, au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité » ;

Parc naturel régional Marais Poitevin

D'APPROUVER

le programme d'actions 2026 du Parc naturel régional Marais Poitevin, présenté en annexe 4 ;

D'ATTRIBUER

au syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais Poitevin, les subventions telles que présentées en annexe 4 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 78 764 € et une autorisation de programme d'un montant de 149 367 €, au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité » ;

D'APPROUVER

la prise en compte des dépenses à compter du 1er janvier 2026 pour les programmes d'actions 2026 des quatre Parcs naturels régionaux susmentionnés ;

D'AUTORISER

la dérogation à l'article 5a des règles d'attribution et de versement des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021 ;

Hors contrat de parc : Révision de charte du Parc naturel régional Marais Poitevin

D'ATTRIBUER

une subvention de 33 400 € au syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais Poitevin pour l'action de « révision de la charte (Hors contrat de Parc) » sur une dépense subventionnable de 101 800 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 33 400 € ;

Réserves naturelles régionales (RNR)

Nouvelles conventions de gestion, avenant et attributions 2026

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 12 030 € à la commune d'Ernée pour la mise en œuvre du programme d'actions 2026 de la Réserve naturelle régionale « Prairie et boisement humides des Bizeuls » sur une dépense subventionnable d'un montant de 30 100 € TTC, telle que présentée en annexe 5 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 5 300 € au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité » ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 6 730 € au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité » ;

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 3 092 € à la commune de Gennes-Val de Loire pour la mise en œuvre du programme d'actions 2026 de la Réserve naturelle régionale « Etang et boisements de Joreau » sur une dépense subventionnable d'un montant de 7 729 € HT, telle que présentée en annexe 6 ;

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 8 618 € au syndicat mixte du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine pour la mise en œuvre du programme d'actions 2026 de la Réserve naturelle régionale « Etang et boisements de Joreau » sur une dépense subventionnable d'un montant de 23 012 € TTC, telle que présentée en annexe 6 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 3 092 € au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité » ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 8 618 € au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité » ;

D'APPROUVER

la convention de gestion 2026-2028 entre la Région des Pays de la Loire et la commune d'Ernée, relative à la Réserve naturelle régionale « Prairie et boisement humides des Bizeuls », présentée en annexe 5 ;

D'AUTORISER :

la Présidente à la signer ;

D'APPROUVER

l'avenant n°2 intégrant l'année 2026 à la convention de gestion 2022-2025 entre la Région des Pays de la Loire, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine et la commune de Gennes-Val de Loire, relatif à la Réserve naturelle régionale « Etang et boisements de Joreau », présenté en annexe 6 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

D'APPROUVER

la convention de gestion 2026-2028 entre la Région des Pays de la Loire et la Fédération départementale de chasse du Maine et Loire, relative à la Réserve naturelle régionale « Basses Brosses et Chevalleries », présentée en annexe 7 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

Attributions annuelles 2026 en application des conventions de gestion approuvées

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 39 373,75 € à Bretagne Vivante pour la mise en œuvre du programme d'actions 2026 de la Réserve naturelle régionale « Tourbière de Ligné » sur une dépense subventionnable d'un montant de 79 590 € TTC, telle que présentée en annexe 8 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 18 402,25 € au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité » ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 20 971,50 € au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité » ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention de subventionnement correspondante avec Bretagne Vivante conformément à la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2022.

2 – Plan Régional en faveur de la Haie

Gestion durable des haies

D'ATTRIBUER

3 subventions régionales pour un montant global de 79 200 € telles que présentées en annexe 9 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 79 200 € ;

D'APPROUVER

la convention-type relative à une subvention à un organisme privé dans le cadre du dispositif Pays de la Loire Bocage – outils de gestion durable des haies telle que présentée en annexe 10 ;

D'APPROUVER

la convention-type relative à une subvention à un organisme public dans le cadre du dispositif Pays de la Loire Bocage – outils de gestion durable des haies telle que présentée en annexe 11 ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions de subventionnement correspondantes aux bénéficiaires présentés en annexe 9, conformément aux conventions-types approuvées par la présente délibération ;

Life Biodiv'France

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire de 111 000 € en gestion directe pour les dépenses relatives à l'ingénierie techniques des territoires Boca'lab. (opération 25D04260) en complément de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 26 septembre 2025 soit une affectation totale de 601 777 € ;

3 – Accompagnement du territoire pour agir en faveur de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique

Partenariats biodiversité 2026

D'APPROUVER

la programmation 2026 des partenariats en faveur de la biodiversité, présentée en annexe 12 ;

D'ATTRIBUER

7 subventions pour un montant global de 827 900 € pour l'année 2026 aux partenaires en faveur de la biodiversité, conformément au tableau présenté en annexe 12 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante pour un montant total de 260 804 € et une autorisation d'engagement correspondante pour un montant total de 567 096 €, au titre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité », pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 12 ;

D'APPROUVER

la convention de partenariat 2026 avec la Coordination régionale de la Ligue pour la protection des oiseaux la LPO Vendée et la LPO Anjou, présentée en annexe 13 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

D'APPROUVER

la convention de partenariat 2026 avec la Fédération régionale des Chasseurs, présentée en annexe 14 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

D'APPROUVER

la convention de partenariat 2026 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, présentée en annexe 15 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

4 – Ajustements administratifs

Prorogations de subventions

D'APPROUVER

les 2 demandes de prolongations de subventions présentées par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional Normandie Maine et la Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique figurant en annexe 16 ;

D'AUTORISER

la dérogation à l'article 5a des règles d'attribution et de versement des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021 ;

5 - Aide exceptionnelle au GRAINE

D'ATTRIBUER

une subvention de 30 000 € au GRAINE Pays de la Loire sur une dépense subventionnable de 63 072 € TTC afin de soutenir le développement de modules pédagogiques innovants sur la biodiversité à destination des lycées généraux, technologiques et agricoles ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 30 000 € ;

D'APPROUVER

la convention correspondante avec le GRAINE des Pays de la Loire, présentée en annexe 17 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Vote dissocié sur le point 2 : Gestion durable des haies

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble

Vote dissocié sur le point 3 : accompagnement du territoire pour agir en faveur de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique

Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble

Ces élus ne prennent pas part au vote : Franck LOUVRIER, Lydie BERNARD.